

CONFORT HOSPITALIER MEMBRES FAC

Si vous êtes hospitalisé pendant **plus de 48 heures**, nous pouvons rendre votre séjour plus agréable.

	Premier mois d'hospitalisation	Deuxième mois d'hospitalisation	À partir du troisième mois d'hospitalisation
Soutien financier quotidien maximal – aucune restriction sur le type de commodité (aucun reçu exigé)	10 \$CAN / \$US / GBP / EURO par jour	5 \$CAN / \$US / GBP / EURO par jour	0 \$
Soutien pour les frais de stationnement / taxi / Uber (reçus exigés)	Jusqu'à concurrence de 75 \$CAN / \$US / GBP / EURO par mois	Jusqu'à concurrence de 75 \$CAN / \$US / GBP / EURO par mois	Jusqu'à concurrence de 75 \$CAN / \$US / GBP / EURO par mois

Ces changements sont apportés en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- a. Simplifier l'administration du Programme de bien-être dans les hôpitaux dans les bases et les escadres. Il ne sera pas nécessaire de remplir des documents supplémentaires pour les membres des FAC hospitalisés pendant plus de 30 jours.
- b. Les membres de la famille obtiennent un soutien financier supplémentaire pour les frais de stationnement et le service de taxi / Uber.
- c. Le soutien est axé sur les premiers jours de l'hospitalisation, conformément à l'intention initiale du programme, soit d'assurer un soutien pour les séjours de courte durée.

Lorsqu'il existe un doute de l'admissibilité d'un article ou d'un service, les membres doivent contacter le haut gestionnaire des PSP (E) par courriel au +PSP.Europe@forces.gc.ca ou par téléphone au +49 (0)2451-717145 afin de clarifier la situation.